COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **MARKETING - FRANCHISING - DEVELOPMENT**
Forme juridique : Société coopérative
Adresse : Rue du Laveu N° : 231 Boîte :
Code postal : 4000 Commune : Liège
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Huy
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0440.171.647

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 13-04-1990

Ce dépôt concerne :

☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 07-12-2021

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-10-2020 au 30-09-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-10-2019 au 30-09-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-cap 6.1.1, M-cap 6.1.2, M-cap 6.1.3, M-cap 6.2, M-cap 6.3, M-cap 6.4, M-cap 6.6, M-cap 7, M-cap 8, M-cap 10, M-cap 11, M-cap 12, M-cap 13, M-cap 14, M-cap 15, M-cap 16

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

RULMONT THOMAS
ADMINISTRATEUR
RUE DU LAVEU 231
4000 Liège
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28		
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**773**	**875**
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41		
Créances commerciales		40		
Autres créances		41		
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	**773**	**875**
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**773**	**875**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	**-13.081**	**-12.277**
Apport		10/11	**18.592**	**18.592**
Capital		10		18.592
Capital souscrit		100		
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11	18.592	
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19	18.592	
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	**1.859**	**1.859**
Réserves indisponibles		130/1	1.859	1.859
Réserve légale		130		1.859
Réserves statutairement indisponibles		1311	1.859	
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	**-33.532**	**-32.728**
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**13.854**	**13.152**
Dettes à plus d'un an		17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	**13.854**	**13.152**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44		
Fournisseurs		440/4		348
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	13.854	12.805
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	**773**	**875**

COMPTE DE RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	-702	-1.512
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8		402
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	**-702**	**-1.914**
Produits financiers		75/76B	**1**	**1**
Produits financiers récurrents		75	1	1
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	**102**	**139**
Charges financières récurrentes		65	102	139
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	**-803**	**-2.052**
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	**-803**	**-2.052**
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	**-803**	**-2.052**

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**-33.532**	**-32.728**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-803	-2.052
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-32.728	-30.676
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	**-33.532**	**-32.728**
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

RÈGLES D'ÉVALUATION

Principes généraux

Les règles d’évaluation sont établies conformément à l’Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du code des sociétés.

En vue d’assurer l’image fidèle, il a été dérogé aux règles d’évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat de l’entreprise :

Les règles n’ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l’exercice précédent.

Le compte de résultats n’a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.

A défaut des critères objectifs, l’estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, du résultat de l’entreprise :

Règles particulières :

Frais d’établissement
Les frais d’établissement sont pris en charge immédiatement sauf les frais suivants qui sont portés à l’actif :

Frais de restructuration :
Au cours de l’exercice, des frais de restructuration n’ont pas été portés à l’actif.

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles n’ont pas été réévaluées pendant l’exercice ; dans l’affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Règle d’amortissement :

Actif Méthode d’amortissement
(L)inéaire
(D)égressif
Base réévaluée (R)
Base non-réévaluée (NR) Taux
1. Frais d’établissement L NR 100%, 20%
2. Immobilisations Incorporelles L NR 100%, 33%, 20%
3. Bâtiments industriels, admin ou commerciaux L NR 10%
4. Installations, machines et outillage L NR 50%
33%
20%
5. Matériel de bureau et mobilier L NR 50%
33%
25%
20%
10%
6. Matériel roulant L NR 50%
33,33%
25%
7. Autres immobilisations corporelles L NR 33,33%
25%
11,11%

Dettes
Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d’intérêt ou assorties d’un intérêt anormalement faible.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES REGLES DE CONTINUITE ET POURSUITE DES ACTIVITES

L'administrateur expose son rapport quant au maintien des règles comptables de continuité :

«Conformément à l'article 3 :6 du CSA, l'organe de gestion s'est posé la question de l'application des règles comptables de continuité et a répondu positivement parce que la société est actuellement inactive, mais les dettes ont été payées : la survie de la société n'est donc pas en jeu.

Les fonds propres sont atteints et, conformément à l'article 6 :119 §1er du CSA, l'administrateur a présenté ses perspectives pour l'avenir. Il propose le maintien des activités : en effet, la société est dormante, toutes les dettes sont payées ou vont être payées à ce jour. La continuité n'est donc pas menacée à ce jour.

Par vote séparé et à l'unanimité, l'assemblée générale décide de maintenir les activités de la société.

L'administrateur signale toutefois à l'aimable assemblée générale que la liquidation de la société sera peut-être envisagée dans les prochains mois ;